



Règlement du Jeu Orangina **Extreme trip NZ** **du 29 août au 25 septembre 2016**

Article 1 :

La SOCIÉTÉ LE FROID, S.A., RC B09217, située 7 rue des Frères Charpentier, Montravel – 98845 NOUMÉA, et désignée ci-après comme « la société organisatrice », organise en Nouvelle-Calédonie un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé Orangina Extreme Trip NZ se déroulant du lundi 29 août 2016 08h00 au dimanche 25 septembre 2016 minuit.

Article 2 :

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en Nouvelle-Calédonie et ayant accès à Internet, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, du personnel de toutes les sociétés ayant organisé et mis en œuvre le Jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

Le jeu est annoncé sur les supports publicitaires disposés dans les lieux de vente, dans la presse, sur Internet à travers des bandeaux animés et sur la page Facebook de Orangina NC via une campagne online.

Article 3 :

Pour participer à ce jeu il suffit :

- De se rendre sur l'application dédiée à l'adresse suivante : www.orangina.nc/xtrem-trip-nz
- Puis de compléter ses coordonnées (Nom, prénom, Tél, Email) via le formulaire en ligne

Le gagnant sera désigné par tirage au sort sous contrôle d'huissier **le vendredi 30 septembre 2016 à 11h.**

Article 5 :

La dotation globale du Jeu se définit comme suit :

Pour 4 adultes :

Vols Nouméa / Queenstown / Nouméa via Auckland + forfait adrénaline comprenant transferts aéroport / hôtel A/R + 6 nuits d'hébergement en appartement (2 chambres en motel – ville) + 1 journée de canyoning avec déjeuner et transferts A/R + 1 saut à

l'élastique de 43m du kawarau bridge avec transferts + 1 demi-journée de rafting avec transferts A/R + 1 saut en tandem en parapente de Coronet Peak
Assurance voyage multirisques pack qualité + frais de réservation inclus.

La valeur totale du lot est de 1 107 200 Fcfp.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

La participation du joueur via Facebook ne doit pas poser de problèmes d'interprétation.

Les formalités de récupération du lot seront communiquées au gagnant à l'issue du tirage au sort.

Le gagnant devra avoir un passeport valide et devra réserver son séjour avant le 31 décembre 2016.

Article 6 :

Le gagnant sera informé du résultat du jeu soit via Facebook, soit par téléphone, soit par mail.

Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être cédé à une autre personne.

Les lots qui n'auront pu, pour quelque raison que ce soit, être attribués dans le cadre de la présente opération, resteront la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer comme elle le souhaite.

Article 7 :

Sauf avis contraire de leur part, les coordonnées à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement sur fichier papier ou informatique aux fins de traitement de leur participation.

Les données collectées sont à destination exclusive de la Société organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant, gratuitement et sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu.

Les participants peuvent autoriser la Société organisatrice à utiliser leurs coordonnées personnelles aux fins d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations à caractère commercial, sur simple demande envoyée à l'adresse ci-dessus.

Article 8 :

Le règlement du Jeu est déposé chez :

**Maître BURIGNAT
Huissiers de justice
Immeuble le KARIBA, 7 bis rue Suffren
Quartier latin
Tél. 28.57.28**

Le règlement sera disponible au siège social de la société Le Froid et chez maître BURIGNAT sur simple demande.

Article 8 :

La société Le Froid se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Limite de responsabilité liée à Internet :

La connexion au site www.orangina.nc/xtrem-trip-nz implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

Par ailleurs, la Société Organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, sa responsabilité ne pourra être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

Article 9 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple de ce règlement. Du seul fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise LE FROID à faire état de son nom, prénom et image à des fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du Jeu sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du prix.